

# Tarifs transfrontaliers : on progresse

**Une réunion est prévue durant ce mois de septembre, entre la SNCB et les CFL, afin de mettre en place une politique tarifaire transfrontalière.**

**U**ne réunion est prévue en ce début de mois de septembre entre des responsables commerciaux des CFL, ceux du gouvernement grand-ducal et les services de la SNCB Mobility.

Cette information a été fournie à Josy Arens, député-bourgmestre d'Attert, par Marc Descheemaeker, administrateur-délégué de la SNCB.

M. Descheemaeker répondait ainsi à un courrier que lui a adressé Josy Arens qui l'interpellait sur la problématique de la tarification transfrontalière entre la Belgique et Luxembourg. « Celle-ci pose en effet depuis toujours de nombreux problèmes aux navetteurs se rendant chaque jour au Grand-Duché pour leur travail. En effet, les tarifs appliqués sont tels que ces navetteurs n'hésitent pas à traverser la frontière en voiture afin de prendre le train luxembourgeois. Dès lors, certaines communes luxembourgeoises sont complètement envahies », plaideait Josy Arens. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder du côté de Kleinbettingen ou Rodange.

Dans son courrier, le député Arens a rappelé à Marc Descheemaeker qu'il existait des solutions en la matière entre le Grand-Duché et la France où la tarification luxembourgeoise est appliquée. Il lui demandait son soutien



**Tarifs transfrontaliers** : une réunion doit avoir lieu dans quelques jours entre la SNCB et les CFL

après des décideurs de la SNCB pour que ceux-ci se positionnent enfin en faveur d'une tarification transfrontalière adéquate.

Dans sa réponse, M. Descheemaeker a expliqué que la direction SNCB Mobility était bien consciente de cette problématique et qu'elle venait de lancer « un projet de simplification et d'intégration de l'offre transfrontalière dans l'offre générale de SNCB Mobility (tarif intérieur)... dans le but de promouvoir le transport transfrontalier par rail. »

## Une bonne nouvelle avec un bémol

Bonne nouvelle, mais l'administrateur-délégué de la SNCB y met un bémol : « Si l'abonnement sur le réseau des CFL est si avantageux, ce n'est possible que grâce aux interventions du gouvernement luxembourgeois en faveur des CFL. »

Du coup, M. Descheemaeker précise que « SNCB Mobility serait néanmoins d'accord d'adapter sa tarification en fonction de la tarification intérieure des CFL à condition que la perte financière pour la SNCB soit compensée. »

M. Descheemaeker corrobore ainsi les propos d'Étienne Schouppe, secrétaire d'État à la Mobilité, propos tenus lors de son passage à Attert, à la mi-juin. Lui aussi parlait d'une compensation financière pour la SNCB.

Quoi qu'il en soit, cette réunion, pourrait faire bouger les choses. ■

J.-M. De.